



SAINT-MANDÉ
CRESCO ET FLORESCO

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE DE SAINT-MANDE

VAL-DE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE PUBLIQUE DU 22 JUIN 2022**

Nombre de membres
du Conseil Municipal : 35
Membres en exercice : 35
Membres présents : 25
Membres représentés : 8
Membres absents : 2

OBJET : PARTICIPATION COMMUNALE AU FINANCEMENT DE LA SURCHARGE FONCIERE ET APPROBATION DE LA CONVENTION – PROGRAMME D'ACQUISITION DE 6 LOGEMENTS LOCATIFS SITUES AU 66 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE A SAINT-MANDE – IMMOBILIERE 3F

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, vingt-deux juin à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Julien WEIL, Maire, le seize juin, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Julien WEIL, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Matthieu STENCEL, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON-BOYER, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Dominique PERRIOT, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, Mme Séverine FAURE, M. Patrick BEAUDOUIN, M. Frédéric BIANCHI, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, M. Rydian DIEYI (arrivé au point n°1), M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, Mme Léna ETNER, M. Stéphane ROBIN, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, Mme Marie-France DUSSION, M. Luc ALONSO.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Geneviève TOUATI.
M. Cédric BACH.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Philippe DARNAULT pouvoir donné à M. Julien WEIL.
Mme Christine SEVESTRE pouvoir donné à Mme Florence CROCHETON-BOYER.
Mme Tiffany CULANG pouvoir donné à M. Frédéric BIANCHI.
Mme Nathalie COHEN pouvoir donné à Mme Eveline BESNARD.
Mme Marilyn BARANES pouvoir donné à Mme Caroline QUERON.
Mme Béatrice DORRA pouvoir donné à Mme Léna ETNER.
M. Pierre LOULERGUE pouvoir donné à M. Stéphane ROBIN.
M. Roger DE LA SERVIÈRE pouvoir donné à Mme Marie-France DUSSION.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Attesté de réception en préfecture
094-219400678-20220622-DEL9-22JUN22-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

DEL N° 9 : PARTICIPATION COMMUNALE AU FINANCEMENT DE LA SURCHARGE FONCIERE ET APPROBATION DE LA CONVENTION – PROGRAMME D'ACQUISITION DE 6 LOGEMENTS LOCATIFS SITUES AU 66 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE A SAINT-MANDE – IMMOBILIERE 3F

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Civil,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

CONSIDÉRANT que la subvention de la Commune est nécessaire pour compléter le financement de cette opération,

CONSIDERANT que la subvention communale échelonnée sur 2022 (175 000 €) et 2023 (175 000 €) pourra venir en déduction du prélèvement SRU de l'année N+2, compte tenu du déficit de logements sociaux sur la Commune,

CONSIDERANT qu'en contrepartie de la subvention pour surcharge foncière octroyée par la Ville, la société Immobilière 3F s'engage à lui réserver pendant 60 ans des droits de réservation en flux au titre de 2 logements,

VU l'avis favorable émis par la commission Transition écologique et numérique, urbanisme, cadre de vie, redynamisation du commerce et développement économique réunie le 08 juin 2022,

A P R E S E N A V O I R D E L I B E R E

A la majorité

Contre : 0

Abstention : 4 *Mme Léna ETNER, M. Pierre LOULERGUE, Mme Béatrice DORRA, M. Stéphane ROBIN.*

Pour : 29 *M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON-BOYER, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Phillippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Dominique PERRIOT, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, Mme Séverine FAURE, M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Tiffany CULANG, M. Frédéric BIANCHI, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, M. Rydian DIEYI, Mme Marilyne BARANES, M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, Mme Marie-France DUSSION, M. Luc ALONSO.*

ACCORDE à la société Immobilière 3F une participation représentant 20,6% du coût global prévisionnel de l'opération d'acquisition réhabilitation de 6 logements locatifs sociaux situés au 66 avenue du Général de Gaulle à Saint-Mandé, soit 350 000 € maximum. Subvention qui sera échelonnée sur 2022 (175 000 €) et 2023 (175 000 €).

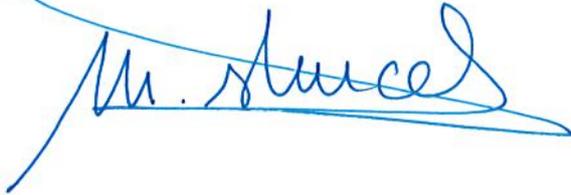
APPROUVE la convention de subvention pour surcharge foncier entre la collectivité territoriale mairie de Saint-Mandé et la société d'HLM immobilière 3F ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de réception par le représentant de l'Etat.

Le Secrétaire de séance,
Matthieu STENCEL



Le Maire
Julien WEIL



[Faint handwritten signature]

Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20220622-DEL9-22JUN22-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022